

# Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

 Février 2024



# Les MAEC qu'est-ce que c'est ?

➤ Ce sont des mesures d'accompagnement des exploitations agricoles au changement de pratiques.

➤ Elles compensent économiquement les efforts des exploitants agricoles pour préserver la biodiversité du territoire.

➤ Elles permettent d'entrer en lien avec les acteurs de protection de la biodiversité et de comprendre les enjeux.

➤ La Sologne, la Petite Beauce, la Vallée de la Loire, les Prairies du Fouzon et le plateau de Chabris sont toutes des zones Natura 2000 qui proposent des MAEC.



## Petite Beauce

**Maître d'ouvrage :** communauté de communes Beauce Val-de Loire

**Animation et MAEC :** Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher

**Organisation de la campagne de protection des busards :** Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE)

**Appui à la protection des busards :** Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Centre-Val de Loire

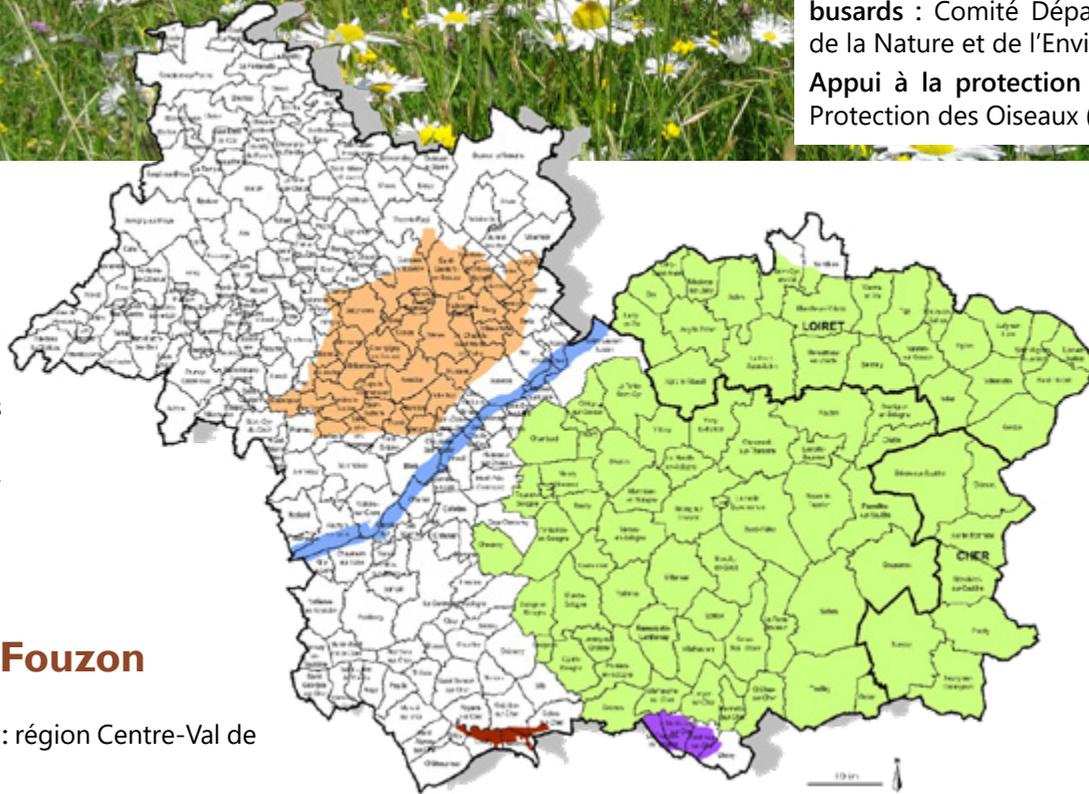


## Vallée de la Loire 4 I

**Maître d'ouvrage :** région Centre-Val de Loire

**Animation :** conservatoire des espaces naturels

**MAEC :** Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher



## Sologne

**Maître d'ouvrage :** région Centre-Val de Loire

**Animation agricole et MAEC :** Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher et Chambre d'agriculture du Loiret

**Animation générale du site :** Institut d'Ecologie Appliquée

**Expertise floristique :** Conservatoire Botanique National



## Prairie du Fouzon

**Maître d'ouvrage :** région Centre-Val de Loire

**Animation :** conservatoire des espaces naturels



## Natura 2000

Les sites Natura 2000 composent un réseau de sites représentatifs de la biodiversité européenne rare, des habitats menacés de disparitions, d'espèces vulnérables.

## Plateau de Chabris

**Maître d'ouvrage :** communauté de communes Chabris-Pays de Bazelle

**Animation :** groupement Biotope, Indre Nature et Chambre d'agriculture de l'Indre



# Quelles mesures sont proposées par territoire ?

Chaque zone Natura 2000 a été définie pour un enjeu de protection spécifique. Les mesures proposées au sein du PAEC sont donc différentes selon les zones.

## Petite Beauce

- Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles (CIFF)
- Création de prairies (CPRA)
- Protection des espèces (ESP2)
- Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage (MHU2)
- Maintien de l'ouverture agricole (OUV2)
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (PRA3)



## Vallée de la Loire 4I

- Création de prairies (CPRA)
- Protection des espèces (ESP2-3-4)
- Autonomie fourragère - élevages d'herbivores niveau 2 (HBV2)
- Préservation des milieux humides (MHU1-2)
- Maintien de l'ouverture des milieux (OUV1-2)
- Surfaces herbagères et pastorales (PRA1)
- Systèmes herbagers et pastoraux (PRA2)
- Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage (PRA3)



## Sologne

- Protection des espèces (ESP2 et ESP3)
- Autonomie fourragère - élevages d'herbivores (HBV1-2-3)
- Maintien de l'ouverture des milieux (OUV1-2)
- Entretien des milieux humides (MHU1-2)
- Surfaces herbagères et pastorales (PRA1)
- Systèmes herbagers et pastoraux (PRA2)

## Prairie du Fouzon

### Contact :

Cécile Otto-Bruc

02 47 27 81 03

cecile.otto-bruc@cen-centrevaldeloire.org

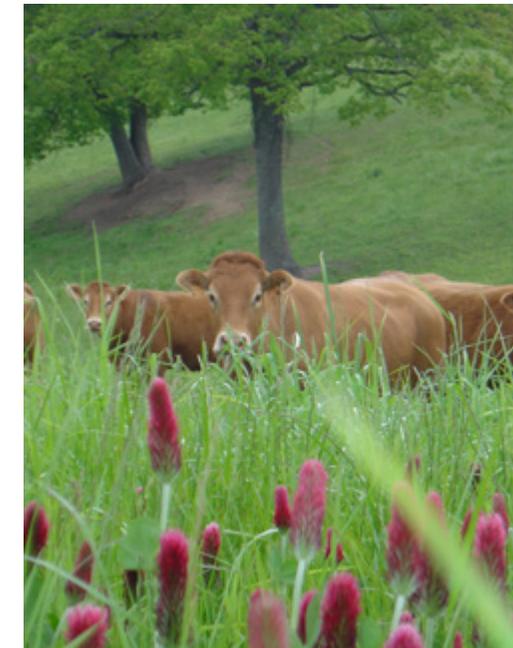
## Plateau de Chabris

### Contact :

Romain Metois

02 54 61 61 37

romain.metois@indre.chambagri.fr







Pour toutes questions techniques, vous pouvez contacter :

**Coralie Mérillon**, Conseillère développement territorial à la  
Chambre d'agriculture de Loir-et-Cher  
02 54 55 20 36  
coralie.merillon@loir-et-cher.chambagri.fr

<https://loir-et-cher.chambres-agriculture.fr>

